

Domicile fiscal des candidat-es au Gouvernement

Rémy Meury (CS-POP)

Après l'affaire Maudet, qui a amené le Parlement jurassien à adopter une motion interpartis, puis une modification de la Constitution, qui doit encore être soumise au peuple, réglant la destitution d'élu-es dans les exécutifs, voilà que la Conseillère d'État vaudoise du Centre, Valérie Dittli, accumule les casseroles au point d'en avoir une batterie qui fait pâlir de jalousie la plupart des restaurateurs de la région.

Mais au-delà de ce qui peut faire sourire tout le monde, sauf le Centre vaudois, cette affaire doit nous amener à réfléchir au moyen d'éviter un scandale de cette nature. Si nous parlons de scandale, c'est qu'il est pour nous inacceptable qu'un-e membre de l'exécutif n'ait jamais payé d'impôts dans le canton qu'il va diriger en raison d'un domicile fiscal fictif visant à réduire sa charge d'impôts. Ce problème doit être réglé au moment de l'acte de candidature.

La loi sur les droits politiques prévoit en son article 55 que « Les membres du Gouvernement sont domiciliés dans le canton ». C'est largement insuffisant si l'on veut éviter des dérapages, surtout contrôlés, comme celui commis par Mme Dittli en matière fiscale.

Pour qu'une telle mésaventure ne puisse pas se produire dans notre canton nous proposons de modifier la loi sur les droits politiques ainsi :

Article 54, alinéa 2 : L'acte de candidature indique le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, le domicile fiscal lors des deux dernières années, le domicile actuel (adresse exacte) et le lieu d'origine du candidat.

Article 55 Les membres du Gouvernement sont domiciliés fiscalement dans le canton.

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 29 mars 2023